

Compte rendu de séance

Séance du 18 Mai 2018

L' an 2018 et le 18 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BIOCHE Alain Adjoint

Présents : M. BIOCHE Alain adjoint au Maire, Mmes : BACHER Francine, LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine, Mrs : GALLERNE Jean-Pierre, LE BESCOND Marcel, MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel

Excusés :

Mmes HUAN-PINÇON Delphine, DORCHY Chantal, TROUILLET Christine et Mrs HEROUARD et OSMONT Michel,

Absents :

Mmes BARBET-LESEUR Patricia,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 12/05/2018

Date d'affichage : 12/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 25/05/2018

et publication ou notification
du : 25/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE GALLOU Sylvie.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Cession de la ZA l'arbre Saint-Germain - 2018 -024
Subvention stage international à Alexis RICHARD - 2018 -025
Adhésion à l'association l'Union des maires du canton de Verneuil - 2018 -026
Vente de la parcelle AC 12 - 2018 -027
Aide sociale - 2018 -028

Cession de la ZA l'arbre Saint-Germain - réf : 2018 -024

Suite au retrait de la commune de Marcilly-la-Campagne de l'Interco Normandie Sud Eure depuis le 01/01/2018, et conformément à l'article 4 du décret interpréfectoral DRCL/BCLI/2017-60 qui en fixe les conditions financières et patrimoniales, la zone d'activités économiques, sise l'Arbre Saint-Germain et le bâtiment industriel ont été transférés à la commune.

Ainsi les terrains faisant partie du Lotissement Artisanal « L'Arbre Saint Germain » et le bâtiment se trouvant sur ce lotissement artisanal sont devenues de droit la propriété d'Evreux Portes de Normandie.

Le transfert de propriété de la commune vers l'EPN ne sera officiellement validé que lors du prochain conseil communautaire du 19 juin 2018, afin que la propriété des dits biens soit régularisée au fichier du service de la publicité foncière.

Ainsi, il est demandé l'accord de cession, de la ZA l'arbre Saint-Germain parcelles XC 102 pour 5 000 m² et XC 103 pour 84 677 m², ainsi que du bâtiment, au conseil municipal.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention stage international à Alexis RICHARD - réf : 2018 -025

Actuellement à l'ISPA (Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon), Alexis RICHARD va effectuer un stage du 4 juin au 31 août 2018 en Thaïlande.

A cet effet, il sollicite la commune afin d'obtenir une participation financière.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer à l'unanimité une subvention de 250 € à Alexis RICHARD.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à l'association l'Union des maires du canton de Verneuil - réf : 2018 -026

L'union des maires du canton de Verneuil, regroupant 32 communes, œuvre pour la défense des intérêts communaux.

Cette association a pour buts :

- de développer entre ses membres des relations amicales ;
- d'entretenir un esprit cantonal ;
- de collaborer d'une façon efficace avec les représentants de l'Etat, de la Région et du Département pour améliorer l'administration locale ;
- d'informer les maires et de les aider dans leurs tâches administratives ;
- de conseiller les membres et de les défendre, si besoin, contre toute mesure arbitraire.

L'adhésion est de 100 € à l'année.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour adhérer à cette association et autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vente de la parcelle AC 12 - réf : 2018 -027

Antérieurement louée à M. LOUVET, et dans le but de pouvoir vendre la parcelle AC12 au Souchet, il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le Maire a effectué toutes démarches, et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Aide sociale - réf : 2018 -028

Monsieur BIOCHE expose la situation de la personne et demande au conseil son accord pour verser une aide de 200 €.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

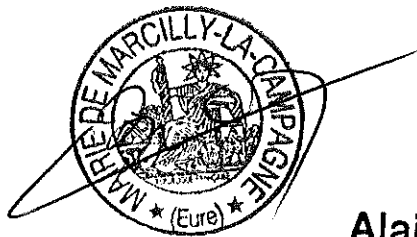
Complément de compte-rendu:

- Mme BACHER propose que la commune s'abonne au magazine "La Gazette des communes". Il est prévu de se renseigner des tarifs.
- Mme POIRET suggère de faire la distribution des bulletins dès leur réception le 22 mai.
- M. GALLERNE s'inquiète concernant des jeunes qui ont construit une cabane au Moussel, sur un terrain privé : risque d'incendie ou d'accidents. Ils ont l'autorisation du propriétaire du terrain, mais pas des parcelles adjacentes, qu'ils empruntent en vélo ou en moto.
- M. GALLERNE ne trouve pas normal qu'une personne passe à cheval sur le terrain de Beucé.

Séance levée à : 21:30

En mairie, le 29/05/2018

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



Alain BIOCHE